

LE DÉPARTEMENT PROTÈGE LE MONDE ASSOCIATIF FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL D'UN MILLION D'EUROS ET MAINTIEN DU DISPOSITIF DE SUBVENTIONS

Sans attendre et parce que les Départements, collectivités de toutes les solidarités, sont les chefs de file de la cohésion sociale et territoriale, Marc Lefèvre, Président du conseil départemental de la Manche a décidé de proposer d'assumer pleinement ses responsabilités à travers un dispositif exceptionnel de soutien financier pour accompagner ses partenaires associatifs de proximité éprouvés par cette crise sanitaire sans précédent. Un fonds de soutien doté d'un budget de 1 million d'euros va être créé. De surcroît, le coût d'annulation des spectacles « Villes en Scène » sera mutualisé avec les collectivités locales organisatrices, et les contrats de travail des intermittents du spectacle prévus dans le cadre de ces spectacles annulés entièrement pris en charge.

« ASSUMER PLEINEMENT NOS RESPONSABILITÉS A TRAVERS UN DISPOSITIF EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN »

« La lutte contre la pandémie de Covid-19 et les mesures de confinement qui en résultent avec l'annulation de tous les événements, festivals, rassemblements, sorties pédagogiques et d'une manière générale de toute activité dite « non essentielle », mettent en péril la pérennité de nos opérateurs de l'économie sociale et solidaire. C'est pourquoi, sans attendre et parce que les Départements, collectivités de toutes les solidarités, sont les chefs de file de la cohésion sociale et territoriale, j'ai décidé de proposer à la commission permanente du vendredi 10 avril, d'assumer pleinement nos responsabilités à travers un dispositif exceptionnel de soutien financier pour accompagner nos partenaires associatifs de proximité éprouvés par cette crise sanitaire sans précédent » - Marc Lefèvre, Président du conseil départemental de la Manche.

Cet accompagnement concernera les partenaires associatifs aussi bien du mouvement sportif, culturel, social, socio-culturel, éco-citoyen, de la jeunesse et du

tourisme qui contribuent activement à l'épanouissement des Manchois et au développement des territoires.

UNE POLITIQUE DE SOUTIEN UNIQUE DANS UN CONTEXTE PARTICULIER

« En concertation avec mes vice-présidentes en charge des politiques concernées, j'ai souhaité donner une première réponse à la hauteur des attentes de nos partenaires sans attendre une évaluation complète de la crise sanitaire en cours », a indiqué Marc Lefèvre.

Ainsi, les dispositions suivantes pour accompagner les partenaires vont être proposées vendredi 10 avril lors de la commission permanente :

- Création d'un fonds de soutien spécifique à la Manche appelé « SOLIDARITÉ PROXIMITÉ 2020 » doté d'ores et déjà d'un montant de 1 million d'euros pour répondre sous la forme la plus adaptée à chaque structure (avance de trésorerie, partenariat spécifique

de communication, versement de l'aide en l'absence de service fait) sur la base d'une analyse qui sera examinée par les élus. *« Ce fonds de soutien concernera, au-delà du sport et de la culture qui a les besoins les plus urgents, nos opérateurs associatifs dans les secteurs environnementaux, sociaux, de la jeunesse en fonction des besoins qu'ils nous feront remonter et de l'analyse de leur situation »*, précise Marc Lefèvre.

- Lancement dès à présent d'un recensement de chaque structure qui souhaite bénéficier du dispositif du Département, sur la base d'un questionnaire simple et prochainement mis en ligne pour évaluer plus précisément l'ampleur des besoins.
- Prise en charge à parité (50% / 50%) avec chaque collectivité locale d'accueil d'un spectacle « Villes en Scènes » annulé depuis le 15 mars, afin de permettre le règlement des contrats des artistes programmés.
- Prise en charge des contrats de travail des intermittents du spectacle prévus dans le cadre des spectacles « Villes en Scènes » annulés (montant 12.000 € budgétés au BP 2020).

L'ENGAGEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AUPRÈS DE SES PARTENAIRES

« Aujourd'hui, la période de confinement ne permet pas de disposer d'un panorama exhaustif des situations de chaque partenaire, des décisions restent en suspens au regard de l'évolution du processus de déconfinement qui sera vraisemblablement progressif et dans la

durée. Toutefois, de nombreux échanges avec les représentants et responsables associatifs ont été établis pour mesurer les premiers impacts de cette crise qui sont hors norme et s'imposent à nous tous, collectivement », précise Marc Lefèvre.

Ainsi, sur le mouvement sportif, ce sont d'ores et déjà une vingtaine de manifestations qui sont annulées ou reportées. Par ailleurs, deux filières emblématiques de notre territoire (les centres équestres et les écoles de voile) sont plus particulièrement touchées par l'arrêt brutal des cours d'enseignement de la discipline et l'absence de compétitions. L'enjeu pour ce secteur est d'aider tous les clubs dans leur diversité de pratique sportive pour s'inscrire dans la durée et pas dans l'immédiat avec des difficultés prévisibles pour l'organisation de compétitions 2020/2021.

En parallèle, dans le secteur culturel les spécificités sont multiples étant donné la diversité des activités concernées. Toutefois, il se dégage quelques points majeurs. Les organisateurs de festivals se sont résignés à annuler la programmation 2020 et quelques-uns sont dans l'attente d'une évolution positive de la situation sanitaire pour une reprogrammation potentielle au second semestre.

Les manifestations relevant de « Villes en Scènes 2019/2020 » sont arrêtées en concertation avec les collectivités locales organisatrices. Il reste à définir les modalités financières de clôture des contrats avec les compagnies et le soutien aux intermittents du spectacle recrutés à cette occasion.

Les autres acteurs culturels sont aussi également impactés sur le court et moyen terme étant donné les délais de

production des spectacles ou des événements. Il est à noter que dans le domaine culturel un croisement de financements avec la Région et l'Etat pour une soixantaine de manifestations ou d'autres opérations, nécessitera, le moment venu, une coordination des actions de soutien pour répondre au plus juste des attentes.

RAPPEL DES PRINCIPES D' ACTIONS DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE ET MAINTIEN DU DISPOSITIF DE SUBVENTIONS

Pour mémoire, le conseil départemental est le premier partenaire de proximité pour soutenir de multiples manifestations organisées tout au long de l'année avec deux formes principales de soutien.

- La première se traduit par des **subventions annuelles** au titre des politiques publiques définies par l'assemblée départementale. Le

montant des aides accordées annuellement pour le secteur culturel et sportif représente plus de 3 millions d'euros (1,4 Millions d'€ pour le secteur de la culture et 1,8 M d'€ pour le secteur sportif).

- La seconde forme de soutien est directement liée à l'**accompagnement en matière de promotion et de communication** de certains événements ou manifestations qui s'inscrivent dans nos orientations stratégiques.

« Le lien étroit tissé au fil du temps avec les partenaires de ces manifestations et/ou compétitions est un partenariat privilégié qu'il convient de préserver et de sauvegarder dans le contexte actuel et pour les années à venir », a indiqué Marc Lefèvre.

L'engagement du conseil départemental est de respecter ses partenariats.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr